

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE MIRAMAS**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 22 FÉVRIER 2018**

*La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE.**- Mesdames, Messieurs, chers collègues, il est 19 heures 02, nous allons commencer le Conseil municipal.

Je vais donc demander à Géraldine BUTI de faire l'ouverture et l'appel des adjoints et conseillers municipaux.

*Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.*

---

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Olivier JULIEN, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Hervé REBOUL, Beatrix ESPALLARDO, Ange POGGI, Marc THOMAS.

**Étaient représentés, Mesdames et Monsieur :**

Jerry GRUAT par Maryse RODDE  
Mireille MIZOULE par Fernande REYNAUD  
Catherine FOURMENT par Nathalie PISANO  
Laëtitia DEFFOBIS par Jean GUILLON  
Johanne ALVAREZ par Ange POGGI  
Marilyne KERAUDY par Marc THOMAS

**Était absente excusée, Madame :**

Cécile DUMAS

*Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.*

**Monsieur le MAIRE.**- Madame Cécile DUMAS m'a indiqué qu'elle était absente pour cause de maladie.

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur le MAIRE.**- Je propose de désigner Madame Anne-Marie CHAYOT comme secrétaire de séance. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

#### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Droite Nationale » et procuration + 1 « Hervé REBOUL » +  
1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2017**

**Monsieur le MAIRE.**- Je vous propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2017.

Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons passer au vote.

#### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Droite Nationale » et procuration + 1 « Hervé REBOUL » +  
1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.*

**Monsieur le MAIRE**.- Je devais excuser Madame Maryline KERAUDY, mais elle a donné procuration.

Je vous propose de passer à la délibération n° 1 avec Madame Anne-Marie CHAYOT. Je sais que, pour certains élus de la majorité qui n'ont pas téléchargé leur Conseil, cela ne marche pas bien. Je donnerai donc le document s'il le faut, pour le lire. Sinon, vous le lirez sur l'écran qui est situé derrière. La parole est à Madame Anne-Marie CHAYOT.

## **B/ DÉLIBÉRATIONS**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **N° 01 - VOYAGES À LA JOURNÉE EN DIRECTION DES RETRAITÉS DE LA COMMUNE DE MIRAMAS – PRINCIPE DE GRATUITÉ**

**Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT**

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.*

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Droite Nationale » et procuration + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **DIRECTION DES FINANCES**

**N° 02 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 228-2017 DU 13 DÉCEMBRE 2017  
RELATIVE À L'OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA ICF SUD EST  
MÉDITERRANÉE POUR UN EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CDC – CONTRAT DE  
PRÊT N° 65671**

**Rapporteur : M. Christian PEYRO**

**Monsieur Christian PEYRO**.- Il s'agit d'une garantie d'emprunt, mais je voudrais tout de même apporter quelques précisions puisque cela revient à chaque fois à l'ordre du jour du Conseil municipal.

C'est un dispositif indispensable pour qu'un bailleur social soit autorisé à construire et qu'il puisse disposer de prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Si la garantie des collectivités territoriales ne peut être obtenue, les organismes HLM (Habitat à Loyer Modéré) doivent avoir recours à la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social. Le coût du montant de la commission varie selon la nature du prêt. La garantie par la Collectivité territoriale est gratuite. En contrepartie, nous pouvons avoir 20 % des appartements qui deviennent réservataires de la Collectivité.

D'un point de vue strictement comptable, une commune qui apporte sa garantie d'emprunt n'inscrit pas la dette garantie dans son bilan. Celle-ci n'apparaît que dans les annexes en tant que dette potentielle. Dès lors, rien n'empêche la même collectivité territoriale d'emprunter pour elle-même. Il y a un dernier point important : les ratios prudentiels. Ils ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social. Cela veut donc dire que la Mairie peut emprunter comme elle le voudra malgré les garanties d'emprunt qu'elle octroie aux bailleurs qui le demandent.

Par contre, malgré cela, il nous faut vérifier la solidité financière de l'emprunteur. Là, il s'agit de la société ICF à laquelle nous avons donné notre garantie à un emprunt au mois de décembre 2017. Malheureusement, le Conseil départemental n'a pas suivi et, donc, nous sommes obligés d'annuler cette délibération. Sachez quand même que la société ICF est le quatrième bailleur de France et que son chiffre d'affaires est de 529 millions d'euros. Ce n'est donc pas un petit bailleur et l'on peut faire une garantie d'emprunt.

*Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Monsieur THOMAS.

**Monsieur Marc THOMAS**.- Bonsoir. Monsieur PEYRO a répondu à pas mal de questions que l'on se posait.

En revanche, je voulais savoir si l'on connaît les raisons pour lesquelles le Département n'a pas octroyé la garantie d'emprunt ? Il serait peut-être bon de s'en inquiéter parce que quelque chose nous a peut-être échappé.

**Monsieur le MAIRE**.- J'ai noté que vous aviez eu une procuration et peut-être que vous auriez pu demander à celle qui vous l'a donnée.

J'ai posé la question en pleine séance publique du Conseil départemental ; vous retrouverez mes propos. J'ai eu le sentiment que c'était plus un problème technique que politique parce que la Présidente du Conseil départemental m'a rappelé qu'elle continuait évidemment à donner des garanties, ce que nous avons voté au dernier Conseil.

Il se trouve qu'ICF est un bailleur un peu particulier, puisque c'est un bailleur « cheminot ». À Marseille, ils n'ont donc pas trop l'habitude d'ICF. Je ne sais pas pourquoi, mais je n'ai pas attendu parce que le programme est important et qu'il s'agit quand même de lancer les travaux. Voilà, je vous donne la réponse telle qu'elle était, mais je suis persuadé que Madame la Présidente du Conseil départemental reverra ou revisitera les dossiers que nous lui proposerons.

Si nous pouvons l'annuler, nous passons au vote.

Est-ce que vous vous abstenez ? Mettez-vous d'accord tous les deux.

**Monsieur Marc THOMAS**.- Sur la deuxième, nous nous abstenons.

**Monsieur le MAIRE**.- Non, on est sur la première délibération.

**Monsieur Ange POGGI**.- Là, c'est OK.

**Monsieur le MAIRE**.- Donc, je répète pour ceux qui n'auraient pas totalement compris : nous votons l'annulation d'une délibération du Conseil municipal. Je passe au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Droite Nationale » et procuration + 1 « Hervé REBOUL » +  
1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 03 - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA NOUVEAU LOGIS  
PROVENÇAL POUR UN EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA C.D.C. – PRÊT PLUS/PLAI  
N° 72296 – OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 18 LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS  
BOULEVARD ARISTIDE BRIAND**

Rapporteur : M. Christian PEYRO

**Monsieur Christian PEYRO.**- C'est encore un octroi de garantie d'emprunt. Là, je signale que la société Nouveau Logis Provençal fait partie d'un groupe qui est le premier bailleur de France. Depuis le 31 janvier 2018, la société est dans le groupe CDC Habitat ; elle est donc avec la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est donc quelqu'un sur qui l'on peut compter, il n'y a aucune difficulté.

*Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur Christian PEYRO.**- Je rappelle que la vente en VEFA est la Vente en l'État de Futur Achèvement d'un logement, c'est-à-dire qu'il n'est pas encore construit.

*Monsieur Christian PEYRO poursuit par une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur Christian PEYRO.**- Les taux ne sont pas les mêmes puisque le taux du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) est inférieur à celui du PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

*Monsieur Christian PEYRO poursuit par une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- N'oubliez pas, Monsieur PEYRO, de préciser aux membres du Conseil municipal qu'il s'agit de 18 logements sur 62.

**Monsieur Christian PEYRO.**- Oui, il y a 62 logements en tout.

**Monsieur le MAIRE.**- Le reste, ce sont des logements en achat, des logements privés.

**Monsieur Christian PEYRO.**- Il y aura des militaires.

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, il est vrai que c'est principalement fait pour les membres des forces armées qui sont évidemment très nombreuses du côté de l'ERGM (Établissement de Réserve Générale du Matériel) et de la base 125 d'Istres.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

(4 « Droite Nationale » et procuration)

**ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORT**

**N° 04 - MODIFICATION ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RÉGIE DES CANTINES**

**Rapporteur** : Mme Maryse RODDE

*Madame Maryse RODDE procède à une lecture succincte du rapport.*

**Madame Maryse RODDE**.- Pour résumer, l'année dernière, nous avons adopté un règlement qui disait que les parents payaient selon le nombre de repas choisis en prépaiement. Aujourd'hui, nous passons en post-paiement, mais, c'est toujours suivant les repas inscrits à l'avance. C'est pour avantager les familles parce qu'avec des gens postés et beaucoup de gens qui n'ont pas de travail régulier, ils ne peuvent pas assurer l'inscription à des repas trop en avance, tout simplement.

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien. Nous avons bougé pour améliorer les conditions d'accueil dans nos cantines.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Droite Nationale » et procuration + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 05 - CONVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA VILLE DE MIRAMAS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT**

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

(4 « Droite Nationale » et procuration)

**RESSOURCES HUMAINES**

**N° 06 - CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET DIGITAL**

**Rapporteur : M. Éric MARCHESI**

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur Éric MARCHESI**.- C'est tout à fait un poste pour moi.

**Monsieur le MAIRE**.- Tu ne comprends rien en informatique !

*Monsieur Éric MARCHESI poursuit la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Y a-t-il des questions ?

**Monsieur Hervé REBOUL**.- Si je comprends bien...

**Monsieur le MAIRE**.- Est-ce que cela passera en commission ? Est-ce votre question ?

**Monsieur Hervé REBOUL**.- Non.

**Monsieur le MAIRE**.- Ah ! J'anticipais.



**Monsieur Hervé REBOUL.**- Simplement, c'est l'adjoint de l'ingénieur que l'on a recruté il n'y a pas très longtemps.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est sur la partie web. C'est à la Communication, c'est la partie web, Facebook, etc.

**Monsieur Hervé REBOUL.**- Il vient donc en renfort.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est Twitter, Facebook, et tout le tralala. Mais, il y aura la Commission. Il n'est pas l'adjoint de Monsieur Olivier PELLEN.

**Monsieur Éric MARCHESI.**- Il s'agit d'une réelle création de poste. Cela reste une création de poste, mais c'est à la Communication. Comme c'est expliqué, c'est donc quelqu'un qui va porter tous les sujets sur tout ce qui plaît bien.

**Monsieur Hervé REBOUL.**- D'accord.

**Monsieur Éric MARCHESI.**- Est-ce bien cela ? Je n'ai pas dit de bêtise.

**Monsieur le MAIRE.**- Non, non, c'était très bien. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Droite Nationale » et procuration + 1 « Hervé REBOUL » +  
1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **N° 07 - RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE DE LA VILLE ET RÉNOVATION URBAINE**

**Rapporteur : M. Éric MARCHESI**

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Vous savez que dans le cadre des transferts de compétences entre la Ville et la Métropole, au départ, il était prévu une compétence cumulée

« politique de la ville – rénovation urbaine ». Certaines communes de la Métropole n'ont pas souhaité faire remonter l'intégralité de la politique de la ville, mais, par contre, ont fait remonter l'intégralité de la rénovation urbaine.

Monsieur Jérôme MARCILIAC (puisque'il s'agit de lui) est donc remonté intégralement à la Métropole puisqu'il était à 100 % sur la rénovation urbaine, sauf que nous avons ici une organisation particulière. Madame Martine ARFI avait souhaité que la politique de la ville et la rénovation urbaine ne soient pas dissociées. Nous avons donc demandé à la Métropole de nous laisser « un petit bout » de Monsieur MARCILIAC pour qu'il puisse continuer à gérer notre service « Politique de la Ville ».

Pourquoi est-ce que je vous dis cela ? Parce que je suis intimement persuadé que c'est une erreur de la Métropole de ne pas avoir cumulé les deux compétences. Je pense qu'ils commencent à s'en apercevoir et que, d'ici trois ou quatre mois, peut-être, ils nous proposeront d'intégrer le reste de la politique de la ville. Auquel cas, à ce moment-là, ceci s'arrêtera. Pour l'instant, nous souhaitons que Monsieur Jérôme MARCILIAC continue à travailler avec nos équipes. Il passe donc à la Métropole, mais il continue de travailler là où il se trouve et, en plus, il continue de manager le service « Politique de la Ville ».

Oui, Monsieur REBOUL.

**Monsieur Hervé REBOUL.**- Il me semble que *nous* avons dit que c'était de la compétence de la Métropole.

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, sauf la politique de la ville. Le contrat de ville, normalement...

**Monsieur Hervé REBOUL.**- Je suis étonné, c'est tout.

**Monsieur le MAIRE.**- Moi aussi. J'aurais préféré que toutes les villes l'acceptent. Manifestement, certaines villes ne l'ont pas accepté et la Métropole n'a pas voulu tout prendre, ce que je trouve un peu contradictoire parce que dans le nouveau contrat de ville, il y a à la fois la politique de la ville et la rénovation urbaine. C'est dans un même document et c'est dans la loi. Le Préfet a accepté et la Métropole n'a pris qu'une partie.

Nous attendons donc la nouvelle CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) et les discussions de la CLECT, où siègent Gérald GUILLEMONT et Paulette ARNAUD, pour travailler sur cette partie. En attendant, je ne pouvais pas laisser mes équipes ne pas être managées et j'ai préféré ne pas changer. Nous avons trouvé cette solution ; je remercie les services d'avoir trouvé cette solution.

**Monsieur Hervé REBOUL.**- Mais, vous avez bien dit que dès que la Métropole récupérera la compétence, le poste sera obsolète.

**Monsieur le MAIRE.**- Bien sûr.

**Monsieur Hervé REBOUL.**- Nous suivrons cela de près.

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Suivez-le. Je passe au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

(4 « Droite Nationale » et procuration)

**POLITIQUE VILLE**

**N° 08 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE  
INSTITUT D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL ET LA VILLE –  
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Martine ARFI**

*Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Depuis maintenant plus de trois ans, nous travaillons avec des stagiaires de l'université d'Aix-Marseille, notamment ceux qui sont en Master 2 et ont des rapports de stage à faire. Cela nous permet de les faire travailler sur des sujets comme celui-ci.

Je vous rappelle que depuis l'ouverture de la déviation, près de 20 000 voitures passent maintenant par l'extérieur. Il y a à peu près trois semaines, nous avons lancé les travaux sur le boulevard Théodore Aubanel, qui sera entièrement refait comme un boulevard. Il nous restera à faire la ligne qui continue de l'avenue du Général de Gaulle jusqu'en haut. Ils travaillent donc là-dessus et ils nous font des propositions. C'est toujours très intéressant parce que, de ces propositions, nous pouvons en tirer un certain nombre de décisions que nous prenons et qui nous permettent, ensuite, de réaliser les CCTP (Cahiers des Clauses Techniques Particulières) et les appels à maîtrise d'ouvrage pour pouvoir faire faire les travaux.

Ils sont donc en train d'y travailler. C'est la troisième génération de Master 2 qui passe chez nous et je trouve que c'est une bonne chose.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur REBOUL.

**Monsieur Hervé REBOUL.**- Les travaux sont-ils à la charge de la Mairie ou de l'État ?

**Monsieur le MAIRE.**- Parlez-vous des travaux du boulevard Aubanel ?

**Monsieur Hervé REBOUL.**- Non.

**Monsieur le MAIRE.**- Ah ! Après ? Eh bien, après... Après... Après... La question est bonne et ma réponse est simple : pour l'instant, c'est une voie qui retombe dans le domaine communal. Pour l'instant, nous avons, au sein de notre intercommunalité qui s'appelle le CT 5 (Conseil de Territoire n° 5 de la Métropole), un budget voirie. Donc, on va utiliser au maximum ce budget voirie, que Daniel HIGLI suit comme « la prune de ses yeux », pour qu'on se fasse financer.

Et puis, il y aura probablement d'autres collectivités territoriales. Par exemple, nous étions ensemble, avec Gérard GUILLEMONT, au Conseil régional il y a quelques jours et nous avons été retenus par la Région – il n'y avait même pas une dizaine de communes sur la Métropole – et nous avons obtenu 4 millions d'euros de subventions. C'est une bonne somme et j'en remercie le Président de la Région.

**Monsieur Hervé REBOUL.**- Ma question est simple : normalement, comme c'était une ancienne RN (Route Nationale), avant qu'on ne puisse la récupérer, ils auraient dû la remettre en état.

**Monsieur le MAIRE.**- Je n'avais pas compris, mais j'aurais dû me souvenir de vos compétences particulières dans ce domaine. Eh non ! Plutôt que refaire cette route et nous la donner, ils ont préféré nous donner de l'argent. Ne vous en souvenez-vous pas ?

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.**- On l'avait passé ici. On avait passé une convention.

**Monsieur le MAIRE.**- On avait passé une convention et, cet argent, de mémoire, c'était 1 million ou 720 000 euros. On avait dit : « *Dis donc, ce n'est pas bézef !* »

La différence est que, là, nous allons vers un tout autre projet puisqu'il ne s'agit pas simplement de refaire le tapis, ce qu'ils sont capables de faire. Il s'agit de réduire la voirie, car nous sommes tous conscients qu'avec l'ouverture de la déviation nous avons plutôt bien joué, mais nous savons que, par nature, si les gens, pour X ou Y raisons, décident d'avoir une autre

stratégie, ils pourraient revenir en partie sur le centre-ville. Il faut donc que l'on réduise la voie de centre-ville pour en faire un boulevard urbain et cette étude y travaille.

J'avoue, pour avoir vu les premières planches, que j'ai trouvé qu'ils avaient de super idées.

**Monsieur Hervé REBOUL**. - C'est donc un avant-projet, n'est-ce pas ?

**Monsieur le MAIRE**. - Oui, c'est un projet d'avant-projet, un avant-avant-projet. Je trouve qu'ils ont eu de super idées, notamment pour ce qui correspond à ce que la majorité défend : des vélos, des piétons et des bus, puisque nous avons aussi un projet de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) pour augmenter la possibilité des Miramasséens de se déplacer en bus vers le centre-ville. Pourquoi vers le centre-ville ! Parce que nous voulons rénover le centre-ville et que nous voulons y réimplanter des commerces de proximité.

Nous avons un projet que nous viendrons présenter au Conseil municipal quand il sera définitivement fait, puisque vous savez que la ville de Miramas est la seule de la Région à avoir été retenue par la Caisse des Dépôts et Consignations comme site démonstrateur de revitalisation de centre-ville et de quartier de gare. Nous avons donc un projet global qui a été retenu par la Métropole comme l'un des projets prioritaires. Votre ville, notre ville, est la seule, bien avant que tout le monde ne parle que du commerce de centre-ville – les gens redécouvrent l'importance des commerces de centre-ville –, à avoir décidé de mettre les moyens pour le revitaliser. C'est là que les idées apparaissent et il nous faut donc travailler aussi sur les axes et sur les axes de transport.

Donc, pour ces étudiants, je vous propose, s'il n'y a pas d'autre question, de passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Droite Nationale » et procuration + 1 « Hervé REBOUL » +  
1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **ENVIRONNEMENT**

**N° 09 – SORTIE D'INVENTAIRE ET MISE À LA RÉFORME D'UN VÉHICULE EN VUE DE SA VENTE OU À DÉFAUT DE SA MISE EN DÉCHÈTERIE AGRÉÉE**

**Rapporteur : M. Olivier JULIEN**

*Monsieur Olivier JULIEN procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Moi, je vous conseille de ne pas l'acheter. Je ne devrais pas dire cela publiquement, mais une Super 5 de 250 000 kilomètres qui a 18 ans, à mon avis, elle va finir entre quatre murs. Je rappelle qu'il s'agit de la valeur comptable, pas de la valeur du véhicule.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Droite Nationale » et procuration + 1 « Hervé REBOUL » +  
1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- En parlant de cela, je le dis aux services parce que j'avais oublié : j'ai appris que la Métropole avait ouvert à toutes les communes qui en sont membres son accord-cadre de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics). Cela veut dire que l'on va peut-être un peu gagner de sous sur les achats. Apparemment, on l'a signé. C'est génial !

**N° 10- PROJET D'ACCOMPAGNEMENT EN ANIMATION TERRITORIALE ZDZG - AXE ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ADEME ET D'AUTRES FINANCEURS**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

(4 « Droite Nationale » et procuration)

**N° 11- AMPLIATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 72-2017 DU 30 MARS 2017 AFFÉRENTE À LA PARTICIPATION AU PROJET LIFE INTEGRE DÉCHETS PORTÉ PAR LA RÉGION PACA – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.-** Nous continuons donc notre œuvre dans ce domaine et je remercie la Région et son Président de nous avoir aussi soutenus dans cette démarche avec, tout de même, un grand nombre de financements. S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 4**

(4 « Droite Nationale » et procuration)

**URBANISME**

**N° 12 - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE SISE QUARTIER GAROUVIN**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

**Monsieur Jean GUILLON.**- Je vous fais rapidement un historique. Cela se passe à Garouvin où nous avons une partie des terrains en zonage 1AU, c'est-à-dire en urbanisation future, mais rapprochée. En fait, c'est un terrain qui appartient à trois personnes et un promoteur désire faire un lotissement d'une vingtaine de lots sauf que pour déposer un permis de construire, il faut que l'unité foncière soit complète. En fait, il achèterait, mais, sur ce terrain, nous avons un canal – c'est un tout petit canal – qui appartient à la Mairie. C'est donc une parcelle qui nous appartient et qui fait 44 m<sup>2</sup>. Donc, si le lotissement se fait, nous pensons vendre cette parcelle. Nous avons fait une demande à France Domaine pour savoir combien cela peut coûter. Il y aurait une servitude, bien entendu, pour que l'on puisse faire passer l'eau. Les travaux seraient à leur charge.

Pour gagner un peu de temps, cette société demande simplement à pouvoir déposer le permis de construire puisque le terrain ne lui appartient pas encore aujourd'hui. C'est pour cela que l'on demande cette autorisation au Conseil municipal. Bien entendu, si le terrain doit se vendre, il y aura une autre délibération en Conseil municipal. En fait, on vous demande simplement de pouvoir permettre à cette société le dépôt du permis de construire.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Droite Nationale » et procuration + 1 « Hervé REBOUL » +  
1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 13 - ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'ENFOUISSEMENT  
DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION ET LA POSE D'UN COFFRET, SUR LA  
PARCELLE AV 118 CHEMIN DE TAUSSANNE**

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT



**Monsieur Gérald GUILLEMONT**.- Je vais quand même vous donner quelques explications. Vous savez qu'il y a un très important programme de travaux en cours pour la réalisation de l'égout, la modernisation de l'adduction d'eau, la mise en sous-terrain de tous les réseaux secs et la réalisation des voiries – qui n'avait jamais été faite depuis 40 ans – sur les quartiers Est. Cela représente un chantier de 12 millions d'euros et concerne 200 villas. C'est un chantier dont le programme a été écrit par les élus de la Commune, mais qui est maintenant balisé sur les fonds de la Métropole, intégralement.

Dans ce cadre, tout le réseau basse tension est mis en sous-terrain et, sur un petit morceau de chemin communal, il y a également lieu de passer le réseau basse tension en sous-terrain; c'est l'objet de cette convention d'enfouissement. Il s'agit d'autoriser Enedis – anciennement ERDF (Électricité Réseau et Distribution France) – à passer dans le sol du chemin communal sur une quarantaine de mètres afin de desservir une maison.

Ensuite, Monsieur le MAIRE avait suggéré que je vous dise quelques mots concernant le transfert des compétences en matière de distribution d'énergie électrique, c'est-à-dire sur l'évolution du SMED (Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône) dans le cadre des transferts de compétences entre la Commune et la Métropole.

La loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) de janvier 2014 a transféré aux métropoles la compétence, donc à la Métropole Aix-Marseille Provence, la compétence en matière de distribution d'énergie électrique, la compétence en matière de distribution de gaz et la compétence en matière de recharge d'infrastructures de recharge des véhicules électriques. Tous ces éléments étaient, jusqu'à maintenant, jusqu'au 31 décembre 2017, gérés par le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône auquel la Commune avait adhéré comme près de 100 autres communes du Département. Désormais, c'est la Métropole qui représente toutes les communes membres de la Métropole au sein du SMED. Nous n'avons donc plus directement de représentant au sein du SMED. C'est la Métropole qui est en charge des réseaux électriques, des réseaux de distribution de gaz et des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

En revanche, nous restons membres du groupement d'achats monté par le SMED concernant l'achat d'électricité. Par ailleurs, s'agissant des relations directes avec Enedis ou avec GRDF, cela ne change pas grand-chose puisque nous avons un contact direct avec les exploitants d'Enedis ou de GRDF concernant l'ensemble de la distribution électrique et gazière sur la Commune.

**Monsieur le MAIRE.**- Je voulais que Gérald vous en parle parce que le SMED – vous savez, c'est le bâtiment qui s'est construit du côté de Clésud – permet à un certain nombre de communes moyennes comme la nôtre d'avoir des possibilités de modèles d'actions. Nous verrons comment, dans les mois qui viennent, les choses se terminent ou s'arrangent, mais avec cette Métropole, nous en apprenons tous les jours. Il faut que vous sachiez que, quelquefois, nous transférons des compétences et, ensuite, la Métropole nous demande de la gérer à nouveau le temps qu'elle puisse la gérer. C'est comme cela !

Y a-t-il des questions sur le chemin de Taussanne ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Droite Nationale » et procuration + 1 « Hervé REBOUL » +  
1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 14 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 269-2012 DU 9 FÉVRIER 2012 ET CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AK N° 4 SISE AVENUE DE L'ARC-EN-CIEL À LA MAILLE III D'UNE CONTENANCE DE 4 868 M<sup>2</sup> AU PROFIT DE MONSIEUR ARNAUD TOUATI OU DE TOUTE PERSONNE MORALE POUVANT S'Y SUBSTITUER**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

**Monsieur Jean GUILLON.**- Il s'agit d'un terrain situé à l'entrée Nord de Miramas, là où vous avez le magasin Aldi, la boulangerie Marie Blachère et Speedy. C'est par là, au milieu. C'est un terrain sur lequel nous avons une promesse de vente avec une délibération que nous avons passée le 9 février 2012 pour une opération qui ne s'est jamais concrétisée. Ce terrain est donc toujours à nous et c'est pour cela que nous vous demandons aujourd'hui d'annuler cette délibération.

Aujourd'hui, un promoteur veut faire un complexe sportif de « futsal ». Je crois que vous avez les plans de ce complexe : il y a trois salles de « futsal ». Nous vous demandons donc de permettre l'acquisition de ce terrain par cette personne au prix de 250 000 euros. Le prix de France Domaine est de 200 000 euros.

*Monsieur Jean GUILLON poursuit par une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Pourquoi cette question ? Il s'agit d'un rapport d'aménagement. Nous aurions encore pu faire du commerce là-haut, mais à partir du moment où nous développons des activités de recentralisation de commerces au centre-ville, nous nous sommes dit qu'il fallait offrir une possibilité à quelqu'un qui voulait faire un complexe sportif. Il s'agit d'une demande forte de la part de la jeunesse de la Ville, parce qu'il paraît que tout le monde joue au foot. Évidemment, il y aura le foot, mais aussi le *pádel*. Ne me demandez pas ce que c'est, car je ne sais pas. Je ne sais pas ce qu'est le *pádel*. Qu'est-ce ?

**Madame Géraldine BUTI.**- C'est un sport de raquette entre tennis et le squash.

**Monsieur le MAIRE.**- Apparemment, c'est entre le tennis et le squash. Eh bien ! Messieurs THOMAS et POGGI feront donc du *pádel* et, moi, je ferai du foot. En fait, je suis nul en foot, mais on ira tester le *pádel* lorsque ce sera construit. Tous mes vœux au constructeur de ce type de chose, sachant que nous avons évidemment des relations avec lui pour que nos écoles puissent, de temps en temps, utiliser pour un modeste prix – je l'espère – ces activités. Cela permettra à beaucoup de jeunes d'avoir des activités à côté et c'était une forte demande, notamment des clubs.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 34**

(28 « Pour Miramas » + 4 « Droite Nationale » et procuration + 1 « Hervé REBOUL » +  
1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 31 octobre 2017 au 11 janvier 2018.*

## **D/LISTE DES MARCHÉS**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.*

**Monsieur le MAIRE**.- Mesdames et Messieurs, les questions étant épuisées, je lève la séance en vous souhaitant une bonne soirée.

*La séance est levée à 19 heures 55.*

**Monsieur le Maire**



**Frédéric VIGOUROUX**

**Le Secrétaire de séance**



**Anne-Marie CHAYOT**